

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Projet fédérateur et actions culturelles

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 1
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/09/2019
Réuni le : 24/09/2019
Sous la présidence de : Didier Delozanne
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le projet fédérateur ainsi que les actions culturelles pour l'année 2019-2020

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

- Approbation du projet fédérateur et structurant 2019-2020 avec autorisation donnée au chef d'établissement de réaliser toute demande nécessaire à la mise en place des projets
- Approbation des actions culturelles pour l'année 2019-2020

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 10

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/09/2019

Réuni le : 24/09/2019

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Approbation de la convention avec l'Association KAINA dans le cadre d'animation d'ateliers pendant le dispositif Ecole ouverte de l'année 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Délégation du Conseil d'administration au Chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 2

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/09/2019

Réuni le : 24/09/2019

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne délégation au chef d'établissement pour la passation des marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part, ou dans les conditions décrites ci-dessous :

Approbation de la procédure de marché suivante :

- montant annuel inférieur au seuil des marchés à procédure adaptée (<25000 € HT) : accord avec le fournisseur de gré à gré avec mise en concurrence simplifiée en fonction des montants (demande de devis à 3 fournisseurs au moins - catalogue, devis fournisseur) ;
 - montant annuel supérieur au seuil des marchés à procédure adaptée et inférieur au seuil de publicité formalisées (entre 25 000€ HT et 90 000 € HT) : publication du marché sur un site internet spécifique de marchés publics.
- La délégation pour la passation des marchés et les procédures de mise en concurrence sont valables pour l'année 2020.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 3-1

Annule et remplace l'acte n° 3 - 2019-2020

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/09/2019

Réuni le : 24/09/2019

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation de la convention avec Montpellier Méditerranée Métropole pour l'utilisation des créneaux piscine pour l'année scolaire 2019/2020

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acceptation de dons et legs

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration
Convoqué le : 12/09/2019
Réuni le : 24/09/2019
Sous la présidence de : Didier Delozanne
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation de dons et legs.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acceptation du don FSE pour un montant de 500,00 € pour le voyage à KARLSRUHE - ALLEMAGNE.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1
Numéro d'enregistrement : 5
Année scolaire : 2019-2020
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/09/2019

Réuni le : 24/09/2019

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à KARLSRUHE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Approbation du projet pédagogique et de la participation financière des familles pour le voyage à KARLSRUHE - ALLEMAGNE (150,00 € par élève)

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 6

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/09/2019

Réuni le : 24/09/2019

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Approbation de la convention avec l'Association I-PEICC Peuple et Culture dans le cadre du projet : Animation d'ateliers lors des heures d'études d'une part, et d'autre part animation d'ateliers pendant le dispositif Ecole ouverte de l'année 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 9

Année scolaire : 2019-2020

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 12/09/2019

Réuni le : 24/09/2019

Sous la présidence de : Didier Delozanne

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Approbation de la convention avec l'Association DEFI (Développement de la Formation et de l'Insertion) dans le cadre d'animation d'ateliers pendant le dispositif Ecole ouverte de l'année 2019-2020.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :

Année scolaire :

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

Actes relevant du fonctionnement de l'établissement (gestion des personnels administratifs de techniques),
Actes relevant de l'action éducatrice : notes informatives (informations aux familles,...),
Actes de l'ordonnateur : tous types d'engagement des dépenses dont le montant maximal n'excède pas 300 €,
Les documents budgétaires et les décisions budgétaires modificatives de tout niveau.

A

Nom :BEUFILS de SAINT-VINCENT

Prénom :Katia

Qualité :Personnel administratif

Fonction :Adjointe gestionnaire

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

0340996Y
ACADEMIE DE MONTPELLIER
COLLEGE LES ESCHOLIERS DE LA MOSSON
70 AVENUE DU BITERROIS
34080 MONTPELLIER
Tel : 0467104730

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Compétence exclusive

Objet : Délégation de signature

Numéro d'enregistrement :

Année scolaire :

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, R.421-13

Le chef d'établissement délègue sa signature

Pour les domaines suivants :

Actes relevant du fonctionnement de l'établissement (gestion des personnels d'enseignement et d'éducation et personnels infirmiers);
Actes relevant de l'action éducatrice - fonctionnement pédagogique :
- notes informatives (informations aux familles,...),
- décisions (orientation, sanction, ...);
Conventions (stages)

A

Nom :GARCERA

Prénom :Lionel

Qualité :Personnel de direction

Fonction :Principal adjoint

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0